

## Cahier des Charges IRVE pour les hébergements Gites de France

<b>Critères à prendre en compte</b>	<b>Remarques et commentaires</b>
<p><b>Les offres en points de recharge devront comporter une variété technique de solutions</b></p> <p>Le prestataire précisera s'il dispose, ou non,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'un réseau d'installateurs agréés IRVE ?</li> <li>- Couvrant une ou plusieurs régions, ou l'ensemble du territoire métropolitain / ultra-marin ?</li> </ul> <p>Même si l'aptitude technique du matériel à être installé en extérieur ne sera pas toujours requise, ce sera souvent un critère important (optionnel ?)</p> <p>Si, en réponse à sollicitation d'un hébergeur, il est établi un <b>devis</b> couvrant le(s) matériel(s) et son installation, le prix devra intégrer les protections requises (disjoncteur en tête de ligne dédiée pour chaque IRVE), mais en spécifiant quelle sont les conditions éventuelles (distance, disponibilité sur le tableau électrique...)</p>	<p><i>Dans l'objectif de favoriser les décisions d'équipement IRVE au sein des hébergements GdF, décisions à prendre et supporter par les propriétaires adhérents, il importe de contenir les coûts d'équipement.</i></p> <p><i>Par conséquent, les préconisations diffusées dans le réseau consistent à moduler, au cas par cas, le choix des équipements : à l'instar de ce que font beaucoup d'électromobilistes à leur domicile :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Prise électrique renforcée</b> lorsqu'une recharge lente suffit</li> <li>- Et/ou <b>Borne de recharge domestique</b> pour des recharges en débit accru.</li> </ul> <p><i>Ces 2 types d'équipements sont à choisir, ou à panacher, selon une évaluation des besoins de la clientèle en recharge électrique : l'objectif est de dimensionner l'offre IRVE selon les caractéristiques de l'installation électrique et l'offre en hébergements</i></p> <p><i>Pour cela, il s'agit notamment de tenir compte :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De la typologie et volumétrie des hébergements (chambre d'hôte unique Vs multiples ; gîte solo Vs hébergements multiples ; cas spécifique des grands gites : de groupes ou d'étape...)</li> <li>- Et de la durée de référence des séjours (à la nuit Vs séjour à la semaine, etc.).</li> </ul>
<p>1) L'offre devra comporter un ou plusieurs modèles de prise renforcée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Modèle simple</li> <li>- Modèle verrouillable</li> <li>- Avec un système de comptage MID</li> </ul>	<p><i>Par exemple, lorsqu'il s'agit d'un gîte disposant de son propre point de livraison électrique, le compteur Enedis est suffisant pour effectuer le décompte de consommation électrique</i></p> <p><i>Dans les autres cas, l'intégration d'un comptage MID, même associée à une prise renforcée, est indispensable pour la facturation du service de recharge</i></p>

<p>2) L'offre devra distinguer plusieurs modèles de <b>bornes domestiques</b> (murales ou sur poteau)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Borne en monophasé (quelle(s) puissance de recharge ?) Vs en triphasé (quelle(s) puissance ?)</li> <li>- Borne avec 1 seul connecteur T2</li> <li>- Borne avec 2 connecteurs T2</li> <li>- Borne avec T2 + 1 prise EF (ex : pour recharge de vélo électrique)</li> <li>- Avec ou sans système de comptage MID</li> <li>- Avec ou sans système de délestage</li> <li>- Avec ou sans système de verrouillage</li> </ul>	<p><i>Idem :</i>  <i>Lorsqu'il s'agit d'un hébergement disposant de son propre point de livraison électrique, le compteur Enedis peut être suffisant pour effectuer le décompte de consommation électrique, si un seul point de recharge avec connecteur unique est installé.</i></p> <p><i>Dans tous les autres cas, l'intégration d'un comptage MID, associé à chaque point de recharge, est indispensable pour la facturation du service de recharge en fonction de la consommation</i></p>
<p>3) L'offre pourra comporter, en options</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'intégration d'une fonction de programmation de(s) recharge (s)</li> <li>- Une solution « IRVE partagées » lorsqu'il s'agit d'individualiser les recharges d'utilisateurs multiples</li> </ul>	<p><i>Ces options peuvent être utiles pour les hébergements de grande capacité ou les hébergements multiples sur un même site</i></p>
<p><b><u>Précision complémentaire :</u></b>  <b>Dans le contenu des propositions, il conviendra d'exclure 2 occurrences</b></p> <p>A) Exclure les offres commerciales concernant les câbles de raccordement entre point de recharge et véhicule</p>	<p><i>Les offres concernant les câbles de recharge sont <b>inopportunes</b> pour l'activité d'hébergeur. La préconisation diffusée au sein du réseau GdF est <u>que les clients branchent leur véhicule avec leurs propres câbles (T2/T2 ou CRO)</u>,</i></p> <p><i>→ L'objectif est double :</i></p> <p><i>a) éviter des frais inutiles pour les hébergeurs</i></p> <p><i>b) prévenir tous défauts de maintenance ou de vigilance sur le bon état de câbles qui seraient mis à disposition des utilisateurs</i></p>
<p>B) Exclure les solutions industrielles ou pour locaux professionnels de type P17 (Bleue ou Rouge)</p>	<p><i>Les <b>P17 sont interdites en logement d'habitation</b> par la NFC15-100 et non prévues par le décret IRVE.</i></p> <p><i>→ Le risque n'est pas le feu mais le choc électrique puisque ces prises ne disposent pas d'obturateurs. Un enfant (ou autre) peut introduire un objet voire les doigts (sur les prises 32A)</i></p>